

**L'hon. M. Dinsdale:** Et comment!

**M. Schreyer:**

De là vient une partie de leurs difficultés, qui ne seront pas réglées tant qu'on n'aura pas dissipé ce sentiment, par la réparation ou la sublimation.

Ils se sentent lésés et, avec des directives comme celles que le gouvernement a émises récemment, nos Indiens ont raison d'éprouver ce sentiment. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se leurre, s'il pense que cela disparaîtra par sublimation.

Il ne sert à rien de s'appesantir sur cette question. Le ministre devrait nous donner les chiffres exacts des fonds affectés à cette fin au cours des deux ou trois années précédentes, des dépenses prévues à l'origine pour l'année financière prochaine, du montant de la réduction apportée dans le dernier budget miniature, et du montant rétabli. J'imagine qu'on fait des efforts pour rétablir une partie des sommes retranchées. Nous n'aurions pas été obligés de poser certaines questions de ce côté-ci de la Chambre si le ministre avait fait une déclaration plus précise et plus complète cet après-midi.

Le ministre nous assure que les dépenses pour les services de santé ne seront pas réduites. Il nous a laissé entendre que les dépenses augmenteraient, mais sans nous dire si cette augmentation suffirait pour répondre aux besoins d'une population croissante. C'est là la difficulté. Il est absolument essentiel qu'on nous renseigne là-dessus. J'espère que le ministre ne se contentera pas de rester assis en espérant que tout cela passera. J'espère qu'il prendra la parole dans quelques minutes pour nous dire ce qu'il a l'intention de faire.

**M. Germa:** Monsieur le président, à ce moment-ci de notre histoire, alors que le public a reconnu que le gouvernement devait se charger des services d'hygiène, il y a lieu de s'étonner que le gouvernement diminue les services de santé dont bénéficient les indigènes du Canada. C'est aller à l'encontre de l'opinion publique. Maintenant qu'on a convaincu le public que le gouvernement doit fournir des services de santé à tous les Canadiens, il ne faut pas lui demander de songer à diminuer les services fournis à une partie de la population.

Nous avons tous hâte au 1<sup>er</sup> juillet, alors que le régime d'assurance frais médicaux adopté par la Chambre entrera en vigueur, non pas dans tout le pays, c'est vrai, mais

[M. Schreyer.]

dans certaines provinces. C'est un pas dans la bonne voie. Cela me préoccupe qu'on diminue les services de santé fournis à certaines gens. Les statistiques prouvent que les indigènes du Canada ont été plus oubliés que certains groupes de Blancs et que les Blancs ne sont pas satisfaits des services médicaux qu'ils ont reçus jusqu'ici.

Bien que le régime d'assurance frais médicaux ait été adopté et que nos services nationaux de santé soient censés s'améliorer, le taux de mortalité infantile parmi notre population indigène est un des plus élevés au monde, même par rapport aux pays sous-développés. L'incidence de la tuberculose et d'autres maladies chez nos indigènes est aussi élevée que dans les pays les moins évolués. C'est honteux. Le ministre devrait avoir pour tâche de relever tous les services de santé publique au Canada.

La loi sur l'assurance frais médicaux ne précise pas comment les services doivent être fournis. Sauf erreur, les chiffres indiquent que la plupart de nos gens s'adressent à l'omnipraticien lorsqu'ils ont besoin de soins médicaux. Hélas, le généraliste est en passe de disparaître, et cela parce que le gouvernement n'a pas jugé bon de consacrer des fonds aux facultés de médecine, pour s'assurer que ce personnage important, le généraliste, ne disparaîtra pas de notre société.

• (5.10 p.m.)

Les étudiants en médecine s'orientent en nombre toujours croissant vers la spécialisation. On estime que 90 p. 100 songent à entrer au service de l'industrie ou du gouvernement, en qualité de spécialistes. Peu d'entre eux jugent bon de se diriger vers la médecine générale. Le vieux médecin de famille est devenu une figure du passé. Il faut atténuer cette tendance si nous voulons jamais accomplir ce que prévoit notre législation. On a proposé que nos écoles de médecine soient ouvertes durant l'été en vue d'accroître ainsi de 50 p. 100 le nombre de médecins qualifiés. Par contre, si 90 p. 100 de ces étudiants ont l'intention de se spécialiser, je ne pense pas que cette initiative contribue beaucoup à réduire la pénurie d'omnipraticiens. Un député a soutenu qu'à l'heure actuelle, le Canada a besoin de 2,000 médecins de plus. Il faudra combler ce vide si nous voulons que nos soins médicaux atteignent le niveau que nous jugeons souhaitable.

Pour corriger la situation que j'ai décrite, nos services médicaux devraient être aux